



MISTERPING
LE MEILLEUR DU TENNIS DE TABLE CHINOIS

Le club de Tennis de Table d'Aix-les-Bains, en collaboration avec MisterPing, organise son quatrième :

Tournoi National de catégorie B

Dates : Samedi 16 Juin & Dimanche 17 Juin 2018

Lieu : Gymnase de Marlioz - 120 Chemin du Lycée - 73100 Aix-les-Bains

Tables : 32 Tables

Dotation : 3500 € minimum – 3800 € maximum

Numéro d'homologation : 776/2017-B



Règlement du tournoi

I - Dispositions générales

Article 1 : Le tournoi se déroulera sur deux jours le Samedi 16 Juin 2018 et le Dimanche 17 Juin 2018 au Gymnase situé à l'adresse suivante :

Gymnase du Lycée – 120 Chemin du Lycée – 73100 Aix-les-Bains

Article 2 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident se produisant tant à l'intérieur du Gymnase qu'à l'extérieur du Gymnase.

Article 3 : Ce tournoi national est réservé aux joueurs licenciés à la Fédération Française de Tennis de Table. Les poussins et poussines ne peuvent pas participer à ce tournoi. Un joueur qualifié pour une épreuve fédérale n'est pas autorisé à participer à ce tournoi. Les féminines sont admises dans tous les tableaux.

Article 4 : Les rencontres se dérouleront sur 32 tables suivant les règles générales de la FFTT.

Article 5 : Le juge arbitre du tournoi sera :

Loïc GIRARD DIT CALAMAN (JA3) licencié au club d'Entente Aix Grésy TT.

Assistant JA : Dimitri COUDURIER (JA1)

Article 6 : Les organisateurs du tournoi sont :

Dimitri COUDURIER – dimitri.coudurier@aixtt.fr

Rémi LEROY - secretaire@aixtt.fr

Article 6 : Chaque joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « Certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Article 7 : Pour vérifier de l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format PDF (imprimée ou en format informatique).
- Attestation de licence collective au format PDF (imprimée ou en format informatique).
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « Smartping » pour Smartphones (Android et IOS)
- Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 8 : Les balles utilisées pendant les rencontres devront être fournies par les joueurs et doivent être en plastique. Une tenue sportive adéquate est nécessaire pour la participation à ce tournoi.

Article 9 : Une buvette avec nourriture et boissons sera disponible pendant toute la durée du tournoi.

Article 10 : Les coupes remportées dans les différents tableaux seront acquises définitivement.

Article 11 : Le club organisateur se réserve le droit de prendre l'ensemble des décisions nécessaires au bon déroulement de ce tournoi. Tout engagement au tournoi entraîne l'acceptation du règlement.

Article 12 : Le pointage des joueurs pour un tableau devra se faire au moins 20 minutes avant le début du tableau. Un joueur inscrit mais non pointé 20 minutes avant le début d'un tableau sera scratché.

Article 13 : Le tirage au sort de chaque tableau se fera sur place et en public et aura lieu 20 minutes avant leur début.

Article 14 : Pour permettre un bon déroulement du tournoi et pour éviter les différents retards qui pourraient s'accumuler tout au long de la journée, un joueur sera scratché dans un tableau au troisième appel de son nom.

Article 15 : Les bons d'achats seront des bons d'achats MisterPing. Un stand sera présent sur place pendant tout le week-end.

II - Règlement du Samedi 16 Juin 2018

1 - Horaires et dotations

Article 16 : IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la colle rapide, de revêtements à picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des règles du jeu FFTT : « Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique ou autre ». Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au relanceur (paragraphe 2.6). Pour consulter les règles du jeu : http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.htm

Article 17 : Les horaires et les dotations des tableaux du Samedi sont indiqués ci-après :

<u>Tableaux</u>	<u>Fin pointage</u>	<u>Début</u>	<u>1/4 finaliste</u>	<u>1/2 finaliste</u>	<u>Finaliste</u>	<u>Vainqueur</u>
A – NC à 599 points	07h50	08h00	5 €	10 €	15 €	30 €
B - NC à 799 points	08h40	09h00	5 €	10 €	20 €	40 €
C - NC à 1599 points	08h40	09h00	15 €	26 €	40 €	90 €
D - NC à 1399 points	10h10	10h30	10 €	20 €	35 €	75 €
E - NC à 999 points	11h40	12h00	5 €	16 €	25 €	50 €
F - NC à 1799 points	11h40	12h00	15 €	30 €	50 €	110 €
G - NC à 1199 points	13h10	13h30	10 €	20 €	30 €	60 €
H - NC à non numéroté	13h10	13h30	20 €	36 €	55 €	150 €
I - Féminines	14h40	15h00		10 %	25 %	50 %
J - Toutes Séries	14h40	15h00	50 €	100 €	200 €	500 €
K - "One Shot"	16h10	16h30	Le vainqueur remporte 40 % du total des inscriptions			

En vert : bons d'achats MisterPing – **En orange** : moitié bons d'achats, moitié liquide

Article 18 : Dans le cas où un tableau comporterait un nombre de joueurs insuffisant, le club organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau ou de réduire sa dotation de moitié.

2 - Déroulement des tableaux

Article 19 : Un joueur inscrit doit présenter au juge arbitre sa licence de la saison et de la phase en cours comportant la mention "Certificat médical présenté". Dans le cas où cette mention ne serait pas présente, le joueur doit présenter un certificat médical indépendant valide.

Si un joueur ne dispose pas de sa licence papier, il peut être autorisé à jouer s'il justifie qu'il est titulaire d'une licence issue de la base de données fédérale (SPID). Si la mention "Certificat médical présenté" n'est pas présente, il devra également fournir un certificat médical valide.

Article 20 : Les résultats seront pris en compte par la FFTT pour le calcul des classements.

Article 21 : Dans chaque tableau (excepté le tableau One Shot), des poules de trois joueurs seront constituées avec deux qualifiés par poule. La suite du tableau se déroulera en rencontres à élimination directe.

Le nombre de participants maximal par tableau est de 72 joueurs sauf pour le tableau NC à 1199 points limité à 96 joueurs et le tableau "One Shot" qui ne comporte pas de limites.

Article 22 : Le tableau One Shot est un tableau dans lequel les rencontres se déroulent en un point :

- Pour le premier tour, deux joueurs sont appelés à la table et jouent le point. Le gagnant reste en course dans le tableau et le perdant est éliminé.
- On appelle ensuite deux nouveaux joueurs et ainsi de suite jusqu'à avoir appelé tous les participants.
- A la fin du premier tour, il reste donc la moitié des joueurs inscrits au début et on commence donc le second tour en appelant deux nouveaux joueurs puis ainsi de suite jusqu'à avoir appelé tous les joueurs restants.
- Après avoir joué un nombre de tours suffisant, il ne reste qu'un joueur qui est donc le gagnant.

3 - Inscriptions

Article 23 : Les droits d'engagements sont fixés à 9 € pour un tableau, 17 € pour deux tableaux et 23 € pour trois tableaux. Un joueur ne peut s'inscrire qu'à un seul des deux tableaux proposés pour une même tranche horaire. Les inscriptions peuvent se faire :

- par internet sur le site du club : <http://www.aixtt.fr/tournoi/>
- par mail à l'adresse : tournoi@aixtt.fr
- par courrier : Entente Aix Grésy Tennis de Table - Chemin de Gamont - 73100 Aix-les-Bains

Article 24 : Un joueur ne peut s'inscrire qu'à trois tableaux au maximum. Il pourra néanmoins faire le tableau "One Shot" en quatrième tableau avec une inscription qui se fera directement sur place et dont le coût est de 1 €. Un joueur éliminé de tous les tableaux avant 14h pourra cependant, avec accord du juge arbitre, participer à un tableau supplémentaire avec un droit d'engagement de 6 €.

Article 25 : La date limite des inscriptions est fixée au Vendredi 15 Juin 2018 à 20h00. L'inscription sur place sera possible 30 minutes avant le début des tableaux dans la limite des places restantes et sous réserve de l'accord du juge arbitre.

Les inscriptions sur place seront majorées de 1 € par tableau.

III - Règlement du Dimanche 17 Juin 2018

1 - Horaires et dotations

Article 26 : IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la colle rapide, de revêtements à picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des règles du jeu FFTT : « Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique ou autre ». Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au relanceur (paragraphe 2.6). Pour consulter les règles du jeu : http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm

Article 27 : Les horaires et les dotations des tableaux du Dimanche sont indiqués ci-après :

<u>Tableaux</u>	<u>Fin pointage</u>	<u>Début</u>	<u>Tranche</u>	<u>Troisième</u>	<u>Deuxième</u>	<u>Premier</u>
A – Coupe Davis	08h10	08h30	3499 à 2200 points	50 €	110 €	300 €
			2199 à 1000 points	50 €	90 €	150 €
B – "One Shot"	11h25	11h45	<i>Le vainqueur remporte 40 % du total des inscriptions</i>			

Article 28 : Dans le cas où le tableau Coupe Davis comporterait moins de 25 équipes inscrites, le club organisateur se réserve le droit de réduire la dotation du vainqueur de la tranche 3499 à 2200 points de 80 €.

Article 29 : L'inscription pour le tableau « One Shot » se fera directement sur place et le coût de l'inscription est de 1 €.

2 - Déroulement de la Coupe Davis

Article 30 : Une équipe doit être composée de deux joueurs dont le nombre total de points est inférieur ou égal à 3499 points.

Article 31 : La formule des rencontres est celle de la coupe corbillon avec quatre simples et un double par rencontre.

Article 32 : Le déroulement de ce tableau s'effectuera de la manière suivante :

- Pour les cinq premiers tours, on utilise le système de ronde suisse pendant 5 tours dont le principe est le suivant :
 - Les différentes équipes sont classées suivant leur nombre de points de la plus forte à la moins forte et une liste est établie. Chaque équipe est alors identifiée par un numéro.
 - Pour la première ronde, un tirage au sort est effectué et chaque équipe rencontre une autre équipe.
 - A l'issue de la première ronde, chaque équipe reçoit un nombre de points défini dans le tableau ci-après en fonction de son résultat.
 - Une fois les points attribués, plusieurs groupes sont formés. Toutes les équipes avec le même nombre de points se retrouvent dans le même groupe.
 - Pour la ronde 2, une équipe du groupe 1 rencontre une autre équipe du groupe 1, une équipe du groupe 2 rencontre une autre équipe du groupe 2, une équipe du groupe 3 rencontre une autre équipe du groupe 3 et ainsi de suite.
 - A la fin de la ronde, on calcule de nouveau les points et on recommence le processus décrit ci-dessus pour la ronde 2 en respectant le fait que deux équipes ne peuvent se rencontrer qu'une fois au cours de la journée.
 - A la fin des 5 rondes, un classement intégral est défini. En cas d'égalité, les équipes seront départagées au set average et au point average si cela est nécessaire.
 - Lorsqu'une équipe ne peut pas intégrer son groupe de points (elle est seule ou elle a déjà rencontré toutes les équipes du groupe), elle intègre le groupe de points le plus proche.
- En suivant le classement intégral réalisé, les différentes équipes sont réparties dans leur tranche de classement à savoir 3499 points à 2200 points et 2199 points à 1000 points
- Ensuite dans chaque tranche de classement, les places sont jouées (1 à 4, 5 à 8, 9 à 12...) sur deux rencontres : demi-finale puis finale et petite finale.

Article 33 : L'attribution des points pour la ronde suisse se fait de la façon suivante :

1. Le barème de base est le suivant :

- Victoire : 5 points
- Match nul : 4 points
- Défaite : 1 points

2. Puis des bonus peuvent être attribués suivant les scores des rencontres :

- + 2 points pour une victoire 3-0 (super bonus offensif)
- + 1 point pour une victoire par deux points d'écart (bonus offensif).
- + 1 point pour une défaite par deux points d'écart (bonus défensif).
- + 2 points pour une défaite par un point d'écart (super bonus défensif)

L'ensemble des possibilités est résumé dans le tableau suivant :

Score	Gagnant	Perdant
3-0	7	1
2-0	6	2
3-1	6	2
3-2	5	3
2-1	5	3
1-0	5	3
2-2	4	4
1-1	4	4

3. Enfin, pour permettre de réguler les trop grands écarts de classements, un coefficient sera appliqué sur l'équipe dont le nombre total de points des deux joueurs est le plus faible calculé de la manière suivante :

$$0,5 / (\text{Points de l'équipe la plus faible de la rencontre} / \text{Points de l'équipe la plus forte de la rencontre})$$

Exemple : une équipe dont le nombre total de points des deux joueurs est de 1600 points s'inclinent sur le score de 3-1 contre une équipe de 3200 points. Le coefficient de cette rencontre est de $0,5 / (1600/3200) = 1$. Par conséquent leur nombre de points marqué par l'équipe à 1600 points est de 2 points (défaite + bonus défensif) auquel on applique le coefficient donc au total 3 points marqués.

Article 34 : Les rondes durent 1h20 et les rencontres se terminent au score acquis. Aucune partie ne doit être lancée dans les 5 minutes précédant la fin du tour. Dans le cas où une partie ne serait pas terminée à la fin du temps, on observe la règle suivante :

- Toute partie commencée entre deux joueurs ou en double doit se terminer et le résultat retenu pour la rencontre correspondra à celui à l'issue de cette partie.

Article 35 : Le nombre maximal d'équipes est fixé à 64. Le coût de l'inscription est de 40 euros par équipe. Les inscriptions peuvent se faire :

- par internet sur le site du club : <http://www.aixtt.fr/tournoi/>
- par mail à l'adresse : tournoi@aixtt.fr
- par courrier : Entente Aix Grésy Tennis de Table - Chemin de Gamont - 73100 Aix-les-Bains

Article 36 : La date limite des inscriptions est fixée au Vendredi 15 Juin 2018 à 20h00. L'inscription sur place sera possible 30 minutes avant le début du tableau dans la limite des places restantes et sous réserve de l'accord du juge arbitre.

Les inscriptions sur place seront majorées de 5 € par équipe.